



FORMATION

**Finition de meubles avec un
outil de réalité virtuelle**

SUBVENTION APPLICABLE

**Êtes-vous intrigué(e) par le potentiel
qu'offre cet outil pédagogique en réalité
virtuelle ?**

**Si oui, inscrivez-vous sans tarder, les
places sont limitées...**



COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE
des industries des portes et fenêtres,
du meuble et des armoires de cuisine

514 890-1980, option 3

BUT :

Cette formation pour la mise à l'essai et l'adaptation de l'outil (en réalité virtuelle) est offerte aux entreprises de notre secteur d'activité, en partenariat avec votre Comité sectoriel et Inovem !

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION :

À tout(e) employé(e) de votre entreprise.

REQUIS :

Avec ou sans expérience en application de peinture.

OBJECTIF :

Utiliser la réalité virtuelle pour maîtriser l'utilisation du fusil à peinture.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION :

Chaque participant pourra utiliser le casque de RV (en réalité virtuelle) à leur tour. Durant les exercices du participant, à l'aide du casque de RV, les autres participants pourront observer l'utilisateur faire (et ressortir les erreurs) ou soit recevoir des notions théoriques du formateur. Cette méthode de formation correspond à ce qu'Inovem fait actuellement dans ses formations de peintre, puisqu'un seul pistolet physique est utilisé.

MODE DE DIFFUSION :

En présentiel et/ou au choix de l'entreprise comme suit:

La formation a lieu dans les laboratoires d'Inovem / Cégep de Victoriaville qui est situé au [765, rue Notre-Dame Est, Victoriaville, Québec, G6P 4B2](#).

Cependant, si vous préférez que la formation ait lieu à votre usine, il est possible de le faire moyennant certaines conditions. Les frais suivants vous seront facturés : la distance à parcourir par le formateur pour s'y rendre; les coûts de déplacement, de repas et de réservation de chambre d'hôtel (s'il y a lieu) ainsi que les honoraires professionnels qui demeurent à la charge de l'entreprise.

DURÉE DE LA FORMATION :

14 heures (2 journées de 7 heures)

HEURES DE FORMATION :

8 h 30 à 16 h 30

CONTENU DE FORMATION :

Bloc 1 - Ajustement des équipements (3 h)

L'ajustement des équipements de finition (pompe, pistolet) est primordial pour réduire les pertes de peinture et améliorer la constance des peintres.

Ce bloc de formation sera donné à l'intérieur de l'application de formation en réalité virtuelle. Il permettra aux peintres d'expérimenter différents ajustements des équipements.

- Ajustement des pistolets et des buses de pulvérisation
- Les types de pompes
- L'entretien des équipements
- Démonstration de l'importance des ajustements des équipements
- Procédures de départ et d'arrêt des équipements

Jocelyne Bellemare
Coordonnatrice à la formation
jbellemare@solutionsrh.net
514 890-1980, option 3



Bloc 2 - Techniques d'application (4 h)

-La formation permettra aux peintres d'apprendre à contrôler l'application de peinture sans générer de pertes de peinture grâce à l'application de réalité virtuelle. Différents exercices permettront aux peintres de se former au niveau des vitesses, des distances et des épaisseurs de peinture.

- Formation en réalité virtuelle
- Les conditions d'application
- Les erreurs à éviter
- Exercices de formation sur la vitesse, la distance et les épaisseurs de peinture

Bloc 3 - Exercices et perfectionnement des techniques d'application (6 h)

-La formation terminera sur le perfectionnement des techniques et des connaissances acquises lors de la formation. Les participants auront la chance d'expérimenter avec différentes pièces en réalité virtuelle.

- Évaluation des techniques d'application
- Essai de différentes pièces dans l'application de formation

Bloc 4 - Appréciation et recommandations (1 h)

Dans l'objectif d'amélioration de l'outil, les participants seront interpellés pour commenter la formation en RV reçue.

FRAIS D'INSCRIPTION :

100 \$ plus les taxes applicables (TPS/TVQ) par participant / 5 inscriptions par entreprise maximum.

SUBVENTION APPLICABLE ET REMBOURSEMENT DES SALAIRES :

Jusqu'à un maximum de remboursement : 25 \$/heure (par participant) pour les heures de formation complétées. À la fin du programme de formation, votre Comité sectoriel vous fera parvenir le formulaire de réclamation de la subvention salariale. Votre entreprise pourra alors réclamer les salaires des participants qui auront terminé le programme.

NB : En cas d'annulation d'une inscription payée, à l'un des différents programmes de formation du Comité sectoriel, et pour fin de remboursement des frais de formation, l'entreprise doit transmettre un avis écrit au Comité sectoriel (par courriel: à info@solutionsrh.net) dans un délai maximum de 7 jours calendrier, avant la date de début de la formation, pour obtenir son remboursement. Nous vous remercions de votre compréhension.

POUR CONNAÎTRE LES PROCHAINES DATES OU POUR LES INSCRIPTIONS :

Jocelyne Bellemare
Coordonnatrice à la formation
jbellemare@solutionsrh.net
514 890-1980, option 3

